

COMMUNIQUE DE PRESSE

Votations fédérales du 18 juin 2023 – La Municipalité de Nyon soutient le OUI à la loi climat

Nyon, le 9 mai 2023

Le peuple est appelé aux urnes le 18 juin prochain et sera amené à se prononcer sur la loi climat. Contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers, cette loi fixe la neutralité climatique comme objectif pour 2050, en réduisant au maximum l'émission de gaz à effet de serre et en compensant les émissions résiduelles. La Municipalité de Nyon soutient le oui à la loi climat.

La loi climat doit permettre à la Suisse d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris, ratifié en 2017. Elle prévoit une réduction maximale de la consommation d'énergies fossiles, ceci afin ramener les émissions de CO₂ au plus bas, sans pour autant les interdire. En outre, la loi inclut une disposition visant le remplacement des chauffages électriques, avec pour conséquence, la diminution de la consommation électrique du pays, que l'on sait tendue depuis le milieu de l'année 2022.

Disposant depuis 2020 d'une ambitieuse feuille de route climatique *Nyon s'engage*, la Ville de Nyon réaffirme sa volonté de minimiser son impact sur le climat tout en agissant en anticipation des conséquences du dérèglement climatique. Elle salue ainsi cette loi, en pleine cohérence avec les objectifs climatiques qu'elle s'est récemment donné, et qui l'accompagnera dans la mise en place de mesures afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de son territoire.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité *in corpore* appelle la population à soutenir la loi climat le 18 juin prochain.

***Nyon s'engage*, le Plan climat communal**

En 2020, la Municipalité s'est dotée d'un Plan climat communal, *Nyon s'engage*, ayant comme objectifs la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux conséquences du changement climatique. Ce document a pour ambition de prioriser et d'accélérer l'action communale en recentrant les efforts, notamment humains et financiers, en faveur des projets permettant de répondre à l'urgence climatique. Dans ce cadre, vingt actions prioritaires à haut potentiel ont été retenues dans la première version de *Nyon s'engage*, regroupées en cinq domaines d'actions : énergie des bâtiments, anticipation des conséquences du changement climatique, mobilité, engagement de la population et du secteur privé, organisation interne et transversale. nyon.ch/nyonsengage



Informations complémentaires

M. Daniel Rossellat, Syndic, 079 200 52 01